



**MSCI-IM 2023-2024**

**Travail de maturité  
spécialisée TMsp**



# Brochure **TMsp**

## Répondants métier

Ingénierie des médias

M. Jean-Marc SEYDOUX  
jean-marc.seydoux@heig-vd.ch

M. Gabor MAKSAY  
gabor.maksay@heig-vd.ch

**HE<sup>VD</sup>**  
**IG**



# TMsp

## définition générale

- Le TMsp est un travail préparé de façon personnelle, s'appuyant sur l'expérience faite dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation.
- Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de 10 à 15 pages, sans les annexes.
- Une défense orale est l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.
- Le TMsp est axé essentiellement sur la formation de nature professionnelle (filière Ingénierie des médias).
- Les modalités et le contenu du TMsp sont définis en fonction de la filière de formation choisie.

# TMsp



## compétences visées

- Analyser et évaluer des situations professionnelles.
- Formuler une thématique en s'appuyant sur l'expérience pratique.
- Établir des liens entre des connaissances théoriques acquises et des situations ou modes d'intervention observés sur le terrain.
- Chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer de l'information.
- Identifier des pistes de réflexion.
- Porter un regard critique tant sur le sujet choisi que sur ses propres connaissances.
- Choisir et appliquer une méthodologie pertinente.
- Présenter son processus d'apprentissage, le contenu, ainsi que les résultats de sa démarche de manière structurée et avec clarté, par écrit et oralement.
- S'investir dans son travail avec régularité et autonomie.
- Tenir compte des aspects formels dans sa présentation.



*Dans le processus d'élaboration du travail de maturité spécialisée, le ou la candidat·e est encadré·e par un·e référent·e du gymnase et par un·e expert·e de la Haute école spécialisée ou/et de la pratique du domaine concerné.*



*En lien avec le TMsp, il est souhaitable qu'une **rencontre tripartite** ait lieu entre le/la répondant·e TMsp, le/la répondant·e métier et la/le candidat·e lors d'une visite coordonnée sur le lieu de stage ou en école.*

*Elle sert à clarifier les rôles de chacun·e, cerner le sujet du TMsp, définir l'échéancier relatif à cet exercice, y compris la date retenue pour la défense orale.*

*À cet effet, le/la répondant·e TMsp reçoit les coordonnées du/de la répondant·e métier HES.*



# Répondant·e **TMsp**

# Répondant·e **métier**

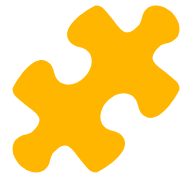
## **Encadrement**

### TMsp

Référent·e principal·e du TMsp, maître·sse de gymnase, examinateur/examinatrice du TMsp : c'est donc à elle/lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail et de l'accompagnement, soit stimuler la réflexion et cadrer la rédaction.

### Métier

Expert·e de la Haute école spécialisée ou/et de la pratique du domaine concerné, expert·e du TMsp à la défense orale : son intervention est essentiellement liée à la pratique professionnelle acquise durant la formation (IM).



# Répondant·e **TMsp**

# Répondant·e **métier**

## Qui fait quoi?

### TMsp

La phase de définition du thème du travail, les aspects méthodologiques du TMsp, l'exploitation des expériences acquises sur le terrain, les techniques de présentation orale ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du/de la répondant·e TMsp.

### Métier

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie des conseils de l'expert·e de la HEIG-VD : plus particulièrement, lors de la phase de définition du sujet et à l'occasion de questions d'ordre technique et professionnel.





# Calendrier **TMsp**

## Modalités et échéances

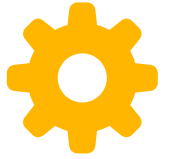
- Le calendrier de détail et les modalités pratiques du suivi et de l'évaluation du TMsp sont fixés par le gymnase, en coordination avec le/la répondant·e métier, expert·e de la Haute école spécialisée ou/et de la pratique du domaine concerné.
- Pour toutes les filières de formation, la date de la défense orale ne devrait pas dépasser la **fin du mois d'avril**.

**IM**

# **Ingénierie des médias**

Travail de maturité spécialisée – TMsp

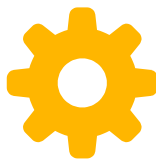
# TMsp IM définition



Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle autour d'une thématique liée au domaine de l'ingénierie des médias.

Il peut s'inscrire dans un projet pratique qui consiste à élaborer ou analyser un **produit média** (flyer, affiche, présentation, page web, etc.).

# TMsp IM finalités



Le TMsp doit permettre de démontrer les aptitudes des candidat·e·s :

- d'une part à chercher, à exploiter et à structurer l'information autour d'un sujet inscrit dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation;
- d'autre part, à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche ou un produit média, défini d'un commun accord avec le/la répondant·e TMsp et en collaboration avec le/la répondant·e métier de la HEIG-VD.



# Communication

La communication et les échanges entre les différents acteurs/actrices du TMsp sont prévus selon les modalités suivantes :

- rencontre tripartite : élève, répondant.e métier et répondant.e TMsp;
- entretien(s) sur le lieu de formation ou en école (gymnase – ERACOM);
- échanges de courriers électroniques, plus particulièrement, avec l'élève de la part des deux répondant.e.s (TMsp et métier);
- échanges à distance (entretiens par visioconférence, par exemple).

# Informatique ?

## Mobile !



Le smartphone permet de produire et travailler (liste non exhaustive) :

- la photo – l'image
- la vidéo (time-lapse – slow-motion)
- le son
- la présentation (applications mobiles gratuites)

Les supports ont différents formats (liste non exhaustive) :

- le flyer – le dépliant
- le poster – l'affiche
- l'outil numérique de présentation (*PowerPoint, Keynote, Prezi*)



# Les différentes étapes

## Le projet

Selon les échéances suivantes :

- début novembre : le/la candidat·e rédige et adresse un projet de TMsp sur une demi-page A4 (titre, démarche-motivations et problématique-objectifs) à son gymnase (répondant·e TMsp) et à la HEIG-VD (répondant·e métier);
- mi-novembre : planification de la rencontre tripartite;
- fin novembre : le/la candidat·e présente son projet de TMsp lors de la rencontre tripartite avec rédaction d'un procès-verbal décisionnel et un planning adressés aux répondant·e·s TMsp et métier (semaine suivant la rencontre).



# Les différentes étapes

## Le TMsp

- Octobre-novembre : informations générales (gymnase et HEIG-VD), prise de contact, lancement du travail, élaboration du projet, rencontre tripartite et distribution des grilles d'évaluation communes.
- Décembre-février : recherches et rédaction du travail, remise de la 1<sup>re</sup> version en deux exemplaires et retour critique des répondant.e.s.
- Mars : corrections idoines, remise de la version définitive en deux exemplaires, évaluation écrite et défense orale du travail.
- Délai de remise pour le dossier écrit (livrable) : **LU 11 mars 2024**.
- Dates des défenses orales : **entre le 18 et le 28 mars 2024** (dans les gymnases concernés).



# Prestations: écrite-orale

L'évaluation du TMsp s'effectue selon les modalités suivantes :

- le document écrit est évalué par le/la maître·sse répondant·e TMsp et le/la répondant·e métier. Il donne lieu a une note (fixée avant la défense orale).
- La défense orale a lieu en présence des deux répondant·e·s qui attribuent une note : max. 15 minutes de présentation + max. 15 minutes de questions-réponses + max. 15 minutes de délibération.
- Les critères d'évaluation – écrits et oraux – sont communiqués à l'élève en amont des prestations (i.e. grilles d'évaluation communes).
- La note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient.

# Évaluation du TMsp



## Toutes filières confondues

- Pour que le TMsp soit validé, la candidate ou le candidat doit avoir obtenu au moins la note **4.0**.
- La répondante ou le répondant TMsp fonctionne comme **examineur/examinatrice** pour l'évaluation de la version écrite du TMsp et lors de la défense orale; au/à la répondant·e métier revient la responsabilité de l'**expert·e**.

# Échec au TMsp



Si l'élève n'obtient pas la note de 4.0 à son TMsp, son année en MSC1 est réputée échouée (RECG, art. 25). Toutefois, **si seul le TMsp est échoué mais que les prestations complémentaires professionnelles sont réussies** :

- l'élève peut faire le choix de remanier son TMsp, axé sur la formation de nature professionnelle, dans le cadre d'une remédiation – **tant du dossier écrit que de la prestation orale** – qui sera évaluée à la fin du mois d'août, avec une note maximum de 4.0. En cas d'insuffisance, la MS est échouée définitivement.

Selon ce qui précède :

- les prestations complémentaires professionnelles (écoles) validées par l'ERACOM et la HEIG-VD sont acquises;
- les séjours linguistiques validés par le gymnase sont acquis;
- les certifications B2 validées par le gymnase sont acquises.



# DGEP

## Office de l'enseignement gymnasial

Muriel Gross, adjointe

E: [muriel.gross@vd.ch](mailto:muriel.gross@vd.ch)

T: +41 21 338 49 48

### Maturité spécialisée communication et information

Direction générale  
de l'enseignement  
postobligatoire (DGEP)  
Rue St-Martin 24  
CH-1014 Lausanne

[www.vd.ch/gymnase](http://www.vd.ch/gymnase)

